

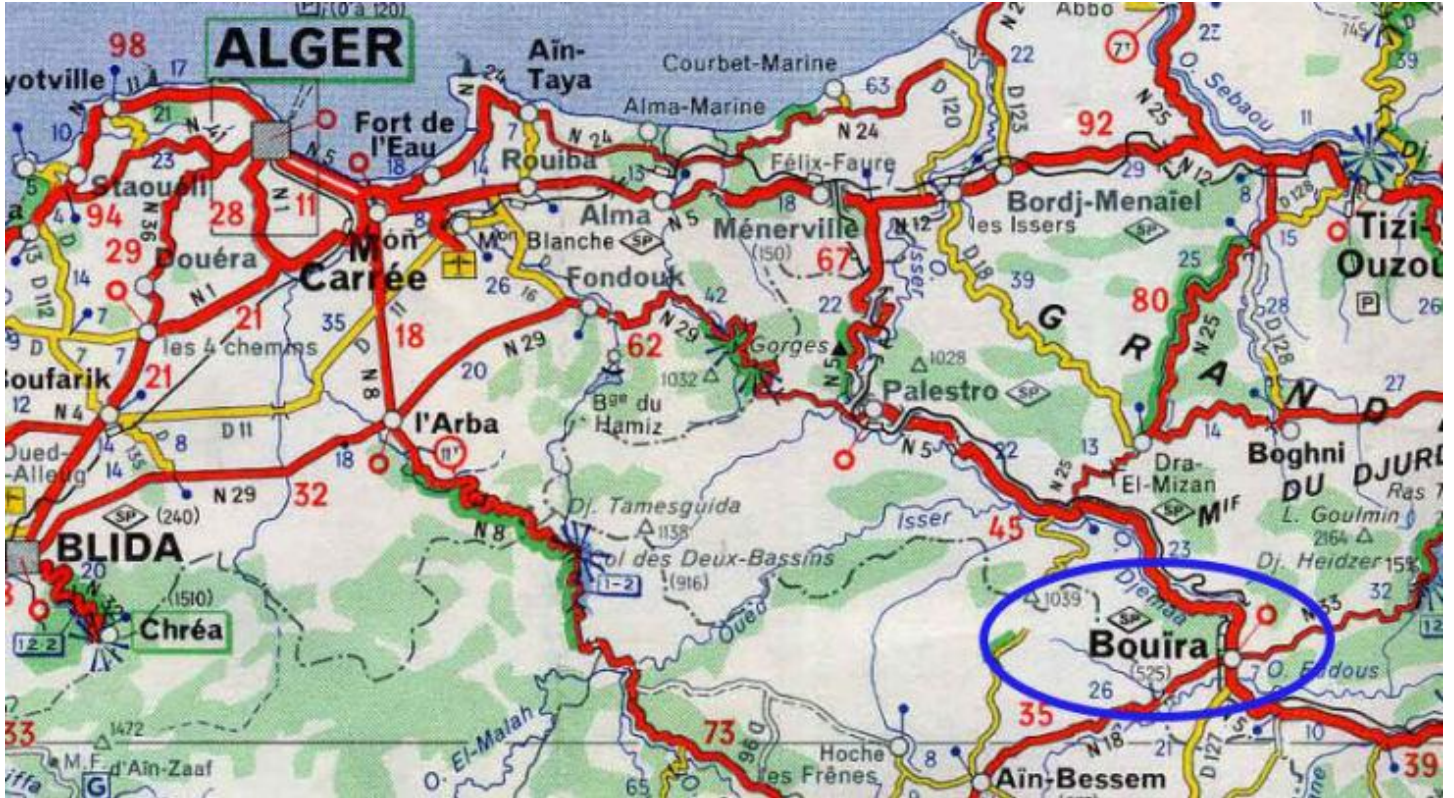
« **NON au 19 mars** »

**NUMERO SPECIAL "ACCORDS D'EVIAN – 19 MARS 1962"**

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

**1/ La ville ROCHER NOIR devenue BOUMERDES à l'indépendance :**

Située à 45 km à l'est d'ALGER, à 25 km au nord de BOUIRA et à 52 km à l'ouest de TIZI OUZOU.



**Géographie**

ROCHER NOIR était une **petite localité côtière** à vocation agricole. Elle constituait un carrefour de passage de la capitale dont elle est distante de 45 Km vers l'Est du Pays et de Tizi Ouzou par des voies de communication diverses. Son chef lieu est distant **de 35 Km de l'aéroport d'Alger (Maison Blanche)**. Elle dépendait initialement de la commune de MENERVILLE.,



**Histoire :**

**La commune de Rocher Noir** est créée en regroupant celles de Belle fontaine et Corso. Une virée sur les hauteurs de la commune Belle Fontaine, plus exactement à fontaine du figuier à environ 10 km s'impose. D'abord, de cette hauteur, le spectacle est magnifique. Au loin, au-delà du monticule d'Ighzer Ibaoune, vers le nord, la Méditerranée renvoie son bleu resplendissant. A l'ouest, c'est le vert de la plaine de **CORSO et L'ALMA** qui domine. « La blancheur d'Alger s'offre alors à votre vue ». Aux alentours, des hameaux et des maisons individuelles sont posés telles des perles sur les montagnes verdoyantes.

La fin des hostilités entre le FLN et la France fut la conséquence des accords d'Evian signés le 18 mars 1962 par les représentants du gouvernement français. Ces accords prévoyaient : la formation d'un Etat algérien au terme d'une période transitoire de trois à six mois (durant laquelle l'Algérie resterait gouvernée par le Haut commissaire de France coopérant avec un exécutif provisoire franco-algérien désigné d'un commun accord) ; la formation du futur Etat par un processus démocratique d'autodétermination garantissant les droits de tous ses habitants ; et les principes des futures relations de coopération entre les deux Etats. Au terme de cette période, un référendum devait créer l'Etat algérien et ratifier en son nom les accords d'Evian. En conséquence, un cessez-le-feu devait entrer en vigueur le 19 mars à midi.



[C.FOUCHET]



[A. FARES]

Du 19 mars 1962 au 3 juillet 1962, **Christian FOUCHET** est nommé haut-commissaire en Algérie française il emménage le 27 avril 1962, dans la cité administrative de Rocher Noir qui héberge l'Exécutif provisoire. Le conseil des ministres nomme Christian Fouchet haut commissaire de France en Algérie et Abderrahmane Farès (libéré de la prison de Fresnes) président de l'exécutif provisoire, composé de douze membres.

Le gouvernement français avait exigé lors de la conférence d'Evian la création d'un exécutif provisoire. Il fut confié à Abderrahmane Farès, plusieurs fois approché par les gaullistes pour constituer la fameuse troisième force susceptible de préserver les intérêts français en Algérie. Mohammed Harbi décrit sans ambages cette désignation en notant à juste titre : « Imposé à la tête d'un Exécutif provisoire, composé de 12 membres (3 Européens et 9 Algériens, dont 5 militants du FLN), Abderrahmane Farès est boudé par le GPRA, qui décide de ne pas l'intégrer au groupe FLN à l'exécutif provisoire. »

Dès la proclamation officielle des résultats du référendum, le 13 avril, fut installé à Rocher Noir l'Exécutif provisoire franco-algérien présidé par Abderrahmane Farès ; et à Paris, le Premier ministre Michel Debré démissionna le 14 et fut remplacé par Georges Pompidou, alors considéré comme un simple exécutant de la politique du président Charles de Gaulle. Le 15 mai, la date du référendum algérien fut avancée au 1er juillet, et ses résultats, ratifiant massivement les accords d'Evian (par 91,23% des inscrits et 99,72% des suffrages exprimés), furent proclamés le 3 juillet.



[De nos jours, en 2012 : (Source

<http://www.lematindz.net/news/10120-boumerdes-une-ville-depotoir.html> ]

La région de BOUMERDES a été touchée par un séisme le 21 mai 2003 de 6,8 de magnitude dont l'épicentre se situait dans la commune de Zemmouri (ex COURBET), et qui a fait plus de 3 000 morts et causant de nombreux dégâts matériels.

La ville de BOUMERDES est maintenant jumelée avec BELFORT (T d B)

## 2/ Déclarations d'alors:

### . Général de Gaulle

A MONSTAGANEM, le 6 Juin 1958 : "VIVE L'ALGERIE FRANCAISE"  
<https://www.youtube.com/watch?v=r7NoKVXZhNk>

### Octobre 1958 :

-à MASSU « La pacification continue »,  
-à DELOUVRIER « Nous nous battons pour une Algérie Française »,

Août 1959 (du 27 au 31) : Tournée des popotes « Moi vivant jamais le drapeau FLN ne flottera sur Alger ».

### . BEN BELLA 1962 :

« J'ai dit très franchement au général de Gaulle, je lui ai dit : écoutez, nous allons faire la réforme agraire. Il m'avait dit, je me souviens très, très bien : mais enfin les Accords d'Évian, c'est monsieur GORSE. Je lui ai dit : Les accords d'Évian, ce n'est pas le Coran ni la sunna, nous allons les changer parce qu'ils ne peuvent pas être acceptables ».

## Ci fait que les accords d'EVIAN n'ont jamais été appliqués par le FLN

Le gouvernement français s'est fourvoyé dans l'analyse de la stratégie algérienne consistant à tout promettre et à ne rien donner. Il a cru à la volonté d'apaisement des algériens. Alors que des membres de la délégation algérienne voulaient à tout prix un document signé pour ensuite le récuser une fois l'indépendance obtenue, la France en particulier, feignait de croire qu'elle faisait une bonne affaire en sauvegardant, sur papier, l'avenir des pieds noirs et d'autres intérêts particuliers (Pétrole, Mers-El Kebir, Expérimentation atomique). Elle s'appuyait sur les erreurs d'appréciation du diplomate suisse, Olivier Long, chargé par son gouvernement de gérer les approches entre français et algériens. Il avait montré en fait une totale méconnaissance des arabes algériens et de leur psychologie : « *Les fellaghas, quand ils verront un tapis vert, on leur fera signer tout ce que l'on voudra.* » Ils ont effectivement signé mais ils n'ont rien respecté.

L'historien algérien Mohammed HARBI avait tiré les mêmes conclusions pessimistes : « *Le pari des accords d'Évian n'a pas été tenu. Nous étions face à des problèmes militaires que nous n'avions pas les moyens de résoudre, mais nous avons réussi, aux plans politique et diplomatique, à fragiliser la position de la France* ».

## 3/ LES DISPARUS

A toutes les personnes qui commémorent le 19 mars, donc pour les victimes antérieures, comment se fait-il que l'on puisse occulter tous ceux, disparus et aussi ceux assassinés, après le 19 mars et qui sont beaucoup plus nombreux, comme le démontre cet état récapitulatif.

### SYNTHESE NUMERIQUE des DISPAUS (CORPS JAMAIS RETROUVES)

Disparus (civils et militaire) : **2034**

.Civils. .... : **1619**

.Militaires. .... : **415**

Répartition par Années	Civils	Militaires	Total
-Sans date précise.....	18	-	18
-1954. .... :		2	2
-1955. .... :	14	20	34

-1956.....	59	96	155
-1957.....	86	59	145
-1958.....	62	71	132
-1959.....	37	31	68
-1960.....	21	22	43
-1961.....	34	15	49
-1962.....	<b>1288</b>	<b>99</b>	<b>1387</b>
<b>-Totaux.....</b>	<b>1619</b>	<b>415</b>	<b>2034</b>

#### Répartition mensuelle année 1962

-du 1 janvier au 18 mars	(40	11	51)
-jusqu'au 31 mars	11	-	11
-Avril	128	15	143
-Mai	260	9	269
-Juin	217	17	234
-Juillet	426	36	462
-Août	115	8	123
-Septembre	53	2	55
-Octobre	17	1	18
-Novembre	16	-	16
-Décembre	5	-	5
<b>-Totaux 1962.....</b>	<b>1288</b>	<b>99</b>	<b>1387</b>

BILAN DISPARUS (rappel) . . .	1619	415	2034
avant Cessez le Feu . . . . .	371	327	698 disparus
<b>après CESSEZ le Feu</b>	<b>1248</b>	<b>88</b>	<b>1336 disparus</b>

#### A cet ETAT des DISPARUS il faut ajouter également :

.Tous nos compatriotes HARKIS et leurs familles, au total plus de 70.000 personnes, qui ont été assassinées après le 19 mars 1962 dont le pic de l'horreur eut lieu après le 8 juillet 1962 et qui a longtemps perduré...

.Tous nos compatriotes qui ont été tués après le 19 mars et dont les corps jonchaient par milliers les routes et trottoirs des villes et campagnes d'Algérie jusqu'en 1964 voire même après.

. Le pogrom du 5 juillet 1962 à Oran dont près de 800 personnes furent exécutées, malgré la présence d'une importante force militaire atone, SUR ORDRE, démontrant, s'il en était besoin, l'incitation au départ par la terreur avec une chasse au faciès sans précédent.

#### **4/ Marie Claude TEUMA, fille de disparu, COMMUNIQUE :**

La date du 19 mars n'est pas reconnue comme la fin de la guerre d'Algérie par l'Etat Français mais le 2 juillet 1962 date de l'indépendance de l'Algérie comme le Tribunal de Grand Instance de Nantes me l'a signifié pour justifier le rejet de ma demande de mention "Mort pour la France" et qui disait ceci:

" Au regard de l'application des dispositions du Code des pensions Militaires d'invalidité et des victimes de guerre, l'État de guerre en Algérie n'est pas reconnu au delà de la date du 2 juillet 1962...."

La Cour d'Appel de Rennes en date du 15 octobre 2013 cassera ce jugement et sera confirmé par le Procureur de la cour d'Appel de Rennes le 26 décembre 2013.

Pourquoi la FNACA s'acharne à imposer le 19 mars?

Il est dur de reconnaître ses torts, il est plus facile de maquiller ses crimes.

Imposer le 19 mars c'est glorifier le " travail" du parti communiste et de Gaulle, c'est occulter la politique du FLN d'éliminer les européens d'Algérie, c'est occulter les massacres et les enlèvements de milliers de civils européens et de Harkis qui se sont intensifiés justement après le 19 mars!

**Commémorer le 19 mars c'est falsifier la Vérité historique**, c'est effacer l'existence même de nos malheureuses victimes sacrifiées au nom de "l'intérêt de l'Etat" c'est balayer la souffrance des familles encore bien douloureuse 52 ans après, car nous ne savons toujours pas, pourquoi, où et comment.....

**Ndlr** : *Et malgré tout cela certains considèrent cette date comme un "jour de paix". Même le Président François Mitterrand, lors d'une conférence de presse (24 septembre 1981), avait affirmé que le 19 mars 1962 ne pouvait être une date officielle de fin des combats en Algérie et pourtant...*

*Un rappel intéressant à faire connaître à tous les fervents de cette date (Source Mr P ANGLADE) :*

*Cliquez SVP sur ce lien : <http://youtu.be/9elpydnrD9w>*

## **5/ LES ROUSSES** (Source Historia magazine n° 359 et Philippe MASSON)

**Ce lieu a été choisi du fait de sa proximité avec la frontière Suisse et aussi pour sa discrétion... Les discussions débutèrent le 5 décembre 1961...**

**Le samedi 27 janvier 1962**, les contacts reprennent enfin après une longue interruption. Dans la soirée, JOXE et De LEUSSE, accompagnés du général CAMAS et de Roland BILLECART, arrivent à LONS (Jura). Mais cette fois, il a été décidé que la réunion se tiendrait à la préfecture, où plutôt dans les bâtiments de la préfecture. De fait, à quelque distance de l'hôtel préfectoral, vient d'être à peu près terminé un petit immeuble de logements de fonction, comprenant quatre appartements, dont un pour le stagiaire de l'ENA. L'immeuble offre l'avantage d'une entrée particulière sur une petite rue peu fréquentée et, par conséquent, discrète.

Les ouvriers n'ont, cependant, pas terminé les travaux et il s'agit d'aménager les locaux du stagiaire, du moins le temps d'un week-end. Le préfet AUBERT se charge lui-même de l'opération, avec l'aide de son chef de cabinet, le seul collaborateur à se trouver dans le secret. Le travail consiste d'abord à réunir un mobilier sommaire ; tables, chaises, sous-main, cendriers, sans oublier quelques casseroles, de la vaisselle et des couverts pour le thé ou le café. Les meubles, les fournitures sont pros directement dans les bureaux, en repérant soigneusement leur emplacement exact pour que personne ne se doute de rien le lundi matin.

**Un drame de conscience :**

Les conversations peuvent alors commencer. Parmi les délégués FLN, il y a deux vieilles connaissances, Saad DAHLAB et Ben YAHIA, et deux nouveaux, YAZIZ l' "américanisé", et MALEK. A la pause du thé, JOXE dissimule mal une certaine impatience. A en croire de LEUSSE, il a failli sauter leur sauter dessus à travers la table. Le ministre des Affaires algériennes constate un raidissement chez les représentants du G.P.R.A. « Il y a du MATTEI là-dessous, estime-t-il, tout bute non tant sur le Sahara que sur les *royalties*. Le pétrole, toujours le pétrole! » Le général de CAMAS confirme que « les questions militaires sont plus simples et plus nettes. Il vaudrait mieux buter sur MERS el-KEBIR, au moins, ce serait plus franc ». Tout le monde s'accorde cependant à reconnaître l' « immense ingénuité » des « lascars ». « Ce sont des autodidactes. »

Toutefois, le soir, après le dîner, un véritable coup de théâtre se produit. Le téléphone sonne, c'est « le premier ministre qui demande JOXE »! Stupeur. Confusion. La communication intervient au mépris des règles de la prudence la plus élémentaire. Le préfet se voit contraint de chapitrer dûment la standardiste pour qu'elle ne dise rien.

Le lundi, les entretiens avec les délégués FLN ont lieu au « chalet du Yeti » et ne se terminent qu'à 23 h 15 par l'épuisement complet de la délégation française. Seul, le général de CAMAS reste encore frais. Les prochaines rencontres sont fixées aux 6, 7 et 8 février et on ne peut augurer une issue favorable. « On aura fait cent fois plus dans le Jura en quelques réunions qu'à Evian pendant des semaines », reconnaît JOXE. Une chose paraît, toutefois, surprenante, c'est l'absence de la presse. Il y a un phénomène qui tient du miracle, d'autant plus qu'une trentaine de personnes au moins sont au courant de l'affaire.

La reprise des discussions eut lieu au « YETI ». Il y a là, naturellement JOXE, de LEUSSE, le général de CAMAS, Roland BILLECART, rejoints pour la première fois par BURON et de BROGLIE. La délégation FLN est aussi plus étoffée, avec Belkacem KRIM, Saad DAHLAB, Ben TOBBAL, YAZID, MALEK, Ben YAHIA, Ahmed FRANCIS.

Pour déjouer la surveillance des journalistes suisses qui ont pris position à la frontière et qui attendent le passage des plénipotentiaires, un petit scénario a été mis au point. Toute la délégation FLN est montée dans la

première voiture suivie de deux autres véhicules. Passé le poste, ceux-ci se mettent à zigzaguer sur la route verglacée pour bientôt se mettre franchement en travers, bloquant le chemin aux voitures des journalistes, qui ne peuvent passer. Ce manège permet au premier véhicule de filer et de rejoindre le YETI, sans encombre. Utilisé à plusieurs reprises, le manège obtiendra toujours le même succès. En fin de compte, jamais les journalistes ne réussiront à percer le mystère des Rousses. Ils échafauderont les hypothèses les plus compliquées...sans succès.

On n'en est pas moins à la dernière étape et du mercredi 13 au lundi 19 février au matin vont se dérouler sans désespérer les ultimes contacts. Tous les jours, les délégués FLN arrivent de Suisse, suivant le scénario prévu, et repartent le soir.

La cohabitation de la troupe ne se fait pas sans menus problèmes. BURON s'efforce de rompre le climat des négociations, qu'il trouve lourd et monotone. Le laconisme de Belkacem KRIM a, en particulier, le don de l'excéder. Avec l'accord de JOXE, il provoque, sous un prétexte mineur, un trouble dans la réunion. Un jour, il s'emporte, tape du poing sur la table et sort de sa poche un énorme couteau à cran d'arrêt, avec lequel il se met à tailler un crayon...Les délégués algériens dissimulent mal leur stupeur. Tout les jours, encore, BURON casse une chaise et la met en réserve dans la cuisine....

« Il faut rentrer »

Le dimanche 18 février, on a enfin l'impression de toucher au but. Un coup de téléphone de De GAULLE à JOXE permet de préciser les points les plus importants : MERS-el-KEBIR, 14 ou 15 ans de présence renouvelable; mise à la disposition du Sahara pour les expériences atomiques, 4 ans non renouvelables; l'armée française sera ramenée à 80.000 hommes au bout de six mois, une fois l'autodétermination acquise. Le général termine : « il faut rentrer. Ne tardez pas davantage. Ne perdons plus de temps. »

Dès lors, on décide de terminer au finish et d'y passer la nuit, s'il le faut. Tout le monde est sur les nerfs. Un incident non préparé cette fois, éclate entre Saad DAHLAB et BURON. JOXE est obligé d'intervenir et d'apaiser le différend. Le général de CAMAS accuse à son tour le coup et perd dans sa liste de camps militaires, de casernes et d'aérodromes. Il souffre de la claustrophobie, comme les français des îles Kerguelen, au cœur de l'hiver austral.

Enfin, le lundi 19 février à 5 h 10 du matin, l'accord est réalisé, le procès-verbal signé. La conférence s'achève. A 8 h 30, tout le monde se sépare et JOXE franchit pour la première fois la frontière suisse pour gagner l'aéroport de Genève, où il doit prendre l'avion pour Paris.

## **6/ Les Accords d'Évian** (Source Wikipédia)

Les accords d'Évian sont le résultat de négociations entre les représentants de la France et du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) durant la guerre d'Algérie. Ces accords sont signés le **18 mars 1962 à Évian-les-Bains** (Haute-Savoie, France) et se traduisent immédiatement par un cessez-le-feu applicable sur tout le territoire algérien dès le lendemain. Ils furent approuvés, lors du référendum du 8 avril 1962, par 91 % (*ndlr : voir chapitre 8 résultats*) des votants de France métropolitaine, **les électeurs des départements d'Algérie étant exclus du scrutin.**

Ces accords mettent fin officiellement à sept années et cinq mois de guerre, pour laquelle la France a déployé environ 400 000 hommes et durant laquelle de 250 000 à 400 000 Algériens pro-indépendantistes ou non sont tués (plus d'un million et demi selon l'État algérien). Pour la France, on décompte 28 500 morts du côté des militaires, 30 000 à 90 000 harkis, 4 000 à 6 000 chez les civils « européens », et environ 65 000 blessés.

Sur le terrain, **les accords d'Évian**, loin d'apporter aux populations la paix attendue, **inaugurent une période de violence redoublée et de massacres des harkis.**

### **Qualifications juridiques et enjeux politiques**

L'expression *Accords d'Évian* est une expression journalistique. Le titre officiel en est : **Déclaration générale des deux délégations du 18 mars 1962.**

Le texte intégral a été publié au Journal officiel du 20 mars 1962. Cependant, le texte publié du côté algérien (dans le *El Moudjahid* du 19 mars 1962 date du cessez-le-feu) **comporterait quelques variantes**, notamment dans la dénomination des deux parties. Ainsi, **le texte algérien de 1962 aurait porté la mention « Gouvernement provisoire de la République algérienne » (GPRA)**, alors que le texte français écrit « FLN ». Or, **c'est avec le FLN qu'a traité le gouvernement français, non le GPRA**, dont il a toujours nié la représentativité. La version retenue actuellement en Algérie est cependant identique à celle publiée en France.

Une question corollaire est la qualification de « guerre ». De même que pour le terme d'accords, seul un État peut faire la guerre en droit (ne serait-ce que parce que la déclaration de guerre est un traité et qu'il faut pour cela avoir la personnalité morale). Le concept de guerre civile n'a pas d'existence en droit (bien que l'article 3 commun aux quatre conventions de Genève de 1949 évoque un certain nombre de règles minimales à respecter dans les conflits armés non internationaux) on parle plutôt de trouble à l'ordre public, de révolte ou de révolution, selon l'intensité de l'affrontement).

Derrière ces qualifications juridiques, se trouvent en réalité de réels enjeux politiques, ceux de la reconnaissance internationale d'un État et de la reconnaissance des exactions commises par un État sur un autre.

À ce titre, le terme de *guerre* d'Algérie ne fut reconnu que très tardivement en France. Il s'agit de M. Jacques Chirac, qui, au cours de son premier mandat (juin 1999), a finalement employé ce terme, entraînant ainsi une véritable « flambée de mémoires ».

Cependant, si la France a reconnu la guerre, seuls ont été également reconnus officiellement les actes individuels commis par les militaires. Le caractère organisé de la répression des Algériens du FLN (tortures...) par les militaires au nom de la République française n'a, lui, jamais été reconnu. L'État algérien n'a, quant à lui, jamais reconnu les exactions commises par le FLN contre les populations civiles de toutes confessions, avant et après le 19 mars 1962.

### Négociateurs



### Délégation du FLN

- Krim Belkacem
- Saad Dahlab
- Benmostefa Benaouda (dit Si Amar)
- Lakhdar Bentobal
- Taïeb Boulahrouf
- Mohamed Seddik Ben Yahia
- Seghir Mostefai
- Redha Malek
- M'Hamed Yazid
- Ahmed Boumendjel
- Ahmed Francis
- Taïeb Nimour

### Délégation française

- Louis Joxe
- Bernard Tricot
- Roland Cadet
- Yves Roland-Billecart
- Claude Chayet
- Bruno de Leusse
- Vincent Labouret
- Jean Simon (général)
- Hubert de Seguins Pazzis (lieutenant-colonel)
- Robert Buron
- Jean de Broglie

### Grands enjeux de la négociation

- Le statut de la minorité européenne d'Algérie
- Le cas du Sahara
- Les bases militaires (Mers el Kébir...) et les essais nucléaires français

## Principales dispositions

Le texte connu comme les « accords » d'Évian comprend deux parties :

- un *accord de cessez-le-feu*, dont l'application est fixée au lendemain 19 mars 1962
- des *déclarations gouvernementales* relatives à l'Algérie, qui portent notamment sur :
  - la période de transition jusqu'au référendum d'autodétermination. Pour cette période étaient mis en place un Exécutif provisoire et un Haut Commissaire représentant l'État français
  - la libération des prisonniers dans un délai de vingt jours et une mesure d'amnistie générale
  - l'organisation d'un référendum d'autodétermination dans un délai minimum de trois mois et maximum de six mois.

Dans l'hypothèse où, à la suite du référendum, la solution d'indépendance serait retenue :

- des dispositions générales garantissant l'amnistie et la protection contre toute discrimination en raison des actes commis à l'occasion des « événements » d'Algérie avant le cessez-le-feu (19 mars), et en raison des opinions émises avant le référendum d'autodétermination (1<sup>er</sup> juillet)
- des garanties prévues pour les personnes conservant le statut civil de droit français
- la programmation du retrait des forces militaires françaises

## Application

Le gouvernement français appliqua les accords. Le 19 mars 1962 à 12 heures, il est mis fin aux opérations militaires et à toute action armée sur l'ensemble du territoire algérien. L'application des accords signés la veille à Évian entre le gouvernement français et le Gouvernement provisoire de la République algérienne prend effet. C'était la fin officielle de plus de sept années et cinq mois de guerre en Algérie.

En Algérie, les conditions de la sécurité des populations sont loin d'être assurées. Le FLN profite des accords pour reconstituer ses forces armées. À partir du 17 avril 1962, il lance une campagne d'enlèvements contre des Français supposés proches de l'OAS. Les massacres contre d'anciens harkis suivent presque immédiatement les accords. Loin de régler le problème algérien, les accords et l'inaction voulue des forces françaises en Algérie eurent pour conséquence une période de violence meurtrière qui perdura de longs mois pour les harkis. L'historien spécialiste de la guerre d'Algérie Guy Pervillé, conclut ainsi : « Les accords d'Évian, voulus par le gouvernement français comme la « solution du bon sens », se révélèrent donc une utopie, qui échoua à ramener une vraie paix en Algérie »

## Clauses annexes "secrètes" et sursis nucléaire

Article détaillé : Force de dissuasion nucléaire française.

Les accords d'Évian contenaient des clauses annexes dites « secrètes » autorisant la présence française au Sahara cinq années de plus. Ce délai était nécessaire à la France pour achever le programme de Force de frappe mené par le président de Gaulle et par son prédécesseur à la suite du changement d'équilibre géostratégique survenu au cours de la crise de Suez. La présence militaire et scientifique française dans le Sahara permettait d'assurer le développement et l'expérimentation de nouveaux types d'armement :

- fusées du Centre interarmées d'essais d'engins spéciaux,
- essais nucléaires du Centre d'expérimentations militaires du Sahara à proximité de Reggane et du Centre d'expérimentations militaires des oasis à proximité d'In Ecker,
- armes chimiques et bactériologiques de la base secrète B2-Namous

Ces armes furent testées jusqu'en 1967 avec le plein accord des autorités algériennes.

La base de lancement de fusées de Hammaguir fut également laissée à disposition des autorités françaises cinq années supplémentaires. Cela permit à la France de poursuivre son programme d'expérimentation de ses fusées Diamant et de lancer avec succès son premier satellite Astérix en 1966. La base fut évacuée en 1967 conformément aux accords d'Évian.

## 7/ Biographies des Chefs des Délégations :

France Louis JOXE :



**Louis JOXE** est né le 16 septembre 1901 à Bourg-la-Reine dans le département de la Seine, et mort le 6 avril 1991 à Paris). C'est un homme politique français.

#### Biographie :

Louis Joxe est le fils d'Auguste Joxe (1871-1958), un professeur agrégé de sciences naturelles, lui-même fils d'un menuisier de Pontivy. **Agrégé d'histoire et de géographie**, il fait un bref passage dans l'enseignement à Metz de 1925 à 1927, puis devient journaliste à la revue de politique française et internationale l'Europe nouvelle. En 1932, il entre au cabinet de Pierre Cot, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et ministre de l'Air. Il est inspecteur des services étrangers de l'agence Havas (future AFP) en 1935. Il fonde la même année, le Centre d'études de politique étrangère, structure universitaire qui servira plus tard de base à la création de l'Institut français des relations internationales. Révoqué par le gouvernement de Vichy en 1940, **il enseigne au lycée d'Alger et œuvre au sein de la résistance anti-vichyste.**



Charles de Gaulle le nomme secrétaire général du Comité français de la Libération nationale (1942-1944), secrétaire général du Gouvernement provisoire de la République française (1946), et il organise donc depuis le **Lycée Fromentin d'Alger qui accueille provisoirement l'exécutif**, puis Matignon la restauration de l'État républicain. Il reprend ensuite la carrière diplomatique au ministère des Affaires étrangères comme directeur général, ambassadeur (à Moscou en 1952, à Bonn en 1955) et secrétaire général du Quai d'Orsay (1956).

Élevé à la dignité d'ambassadeur de France en 1959, il est ministre sans interruption de juillet 1959 à mai 1968 dans les gouvernements de Michel Debré et Georges Pompidou. Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la fonction publique du 24 juillet 1959 au 15 janvier 1960, il aura en charge l'Éducation nationale (du 15 janvier au 22 novembre 1960), **les Affaires algériennes (du 22 novembre 1960 au 28 novembre 1962) — à ce titre il mène la négociation avec le FLN qui conduit à l'indépendance le 19 mars 1962.**

À nouveau ministre de l'Éducation nationale, par intérim, du 15 octobre au 28 novembre 1962 après la démission de Pierre Sudreau, ministre de la Réforme administrative (du 28 novembre 1962 au 1<sup>er</sup> avril 1967) et Garde des sceaux, ministre de la Justice (du 6 avril 1967 au 31 mai 1968). Il est député UDR du Rhône de 1967 à 1977. Le président de l'Assemblée Nationale Edgar Faure le nomme, le 22 octobre 1977, membre du Conseil constitutionnel pour y remplacer Henri Rey qui vient de décéder, puis Jacques Chaban-Delmas le confirme le 12 février 1980 à ce poste pour un mandat complet, qui s'achève en février 1989.

#### Gestion du rapatriement en métropole des pieds noirs et des harkis

Ministre d'État des Affaires algériennes durant les neuf mois qui suivirent l'indépendance, sa gestion du rapatriement en métropole des **pieds noirs et des harkis** lui sera vivement reprochée par des historiens. Auteur notamment de la directive ministérielle du 15 juillet 1962 stipulant : « Je vous renvoie, au fur et à mesure, à la documentation que je reçois au sujet des supplétifs. Vous voudrez bien faire rechercher, tant dans l'armée que dans l'administration, les promoteurs et les complices de ces entreprises de rapatriement, et faire prendre les sanctions appropriées. Les supplétifs débarqués en métropole, en dehors du plan général, seront renvoyés en Algérie, où ils devront rejoindre, avant qu'il ne soit statué sur leur destination définitive, le personnel déjà regroupé suivant les directives des 7 et 11 avril. Je n'ignore pas que ce renvoi peut-être interprété par les **propagandistes de la sédition, comme un refus d'assurer l'avenir de ceux qui nous sont demeurés fidèles. Il conviendra donc d'éviter de donner la moindre publicité à cette mesure** ». Cette décision a pour conséquence de laisser les harkis aux mains du nouveau pouvoir algérien sans leur laisser la possibilité d'échapper aux premiers **massacres qui suivent immédiatement l'indépendance de l'Algérie.**

L'historien Pierre Vidal-Naquet concluant à ce propos dans le quotidien Le Monde : « Ce n'est pas par hasard si les harkis sont si peu nombreux à s'être réfugiés en France, **des ordres ont été donnés pour éviter un afflux massif ...** ».

**L'abandon des harkis par l'État français** et les consignes données par les pouvoirs publics de n'effectuer aucun rapatriement massif de supplétifs ont été considérés par Maurice Allais comme « une des plus grandes ignominies, une des plus grandes hontes de toute l'Histoire de France ». De même, **Dominique Schnapper, fille**

de l'intellectuel français Raymond Aron, écrira « L'épisode des harkis constitue une des pages honteuses de l'histoire de France, comme l'ont été l'instauration du statut des Juifs ou la rafle du Vel d'Hiv »

## **Algérie Krim BELKACEM**

**Belkacem KRIM**, est né le 15 décembre 1922 à Oued Ksari à Ait Yahia Moussa, département de Tizi Ouzou en Kabylie, en Algérie, et **mort assassiné à Francfort le 18 octobre 1970**. C'est un homme politique algérien, chef historique du Front de libération nationale durant la guerre d'indépendance algérienne. Surnommé « le lion du djebel » par les soldats français, il est considéré comme le premier maquisard de la guerre d'indépendance algérienne.

### **Biographie :**

Krim Belkacem est le fils d'un caïd, Hocine Krim. Il fréquente l'école Sarrouy à Alger et y obtient son certificat d'études. Le 21 août 1942, il s'engage aux chantiers de jeunesse à Laghouat **Son père, inquiet de l'intérêt de son fils pour les idées nationalistes, hâte son passage sous les drapeaux et le fait entrer dans l'armée** en devançant l'appel de sa classe, le 1<sup>er</sup> juillet 1943. Il devient un excellent tireur. Le 26 novembre 1944, il est nommé caporal-chef au 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs algériens. Démobilisé le 4 octobre 1945, il revient vivre à Draâ El Mizan où il occupe le poste de secrétaire auxiliaire de la commune.

Krim Belkacem adhère au PPA et commence à implanter des cellules clandestines dans douze douars autour de Draâ El Mizan, armé d'une vieille mitraillette Sten. Les autorités françaises se rendant compte de son influence sur la population le convoquent le 23 mars 1947 pour « *atteinte à la souveraineté de l'État* ». Après avoir pris l'avis du PPA, il prend le maquis (sous le pseudonyme de Si Rabah) avec Moh Nachid, Mohand Talah Messaoud Ben Arab. Des menaces et des mesures de rétorsion sont exercées sur son père qui refuse de livrer son fils. En représailles, il **dresse une embuscade contre le caïd (son propre cousin) et le garde-champêtre. Le garde-champêtre est tué.** En 1947 et 1950 il est jugé pour différents meurtres et condamné à mort par contumace.



Il devient responsable du PPA-MTLD pour toute la Kabylie, et à la tête des 22 maquisards qui composent son état-major il multiplie les contacts directs avec les militants et la population, il réussit à entraîner au moins 500 éléments dans son maquis à la veille de l'insurrection de novembre 1954. Son plus proche collaborateur est Amar Ouamrane, de trois ans de son aîné. Le 9 juin 1954, Krim rencontre à Alger Mostefa Ben Boulaid, puis Mohammed Boudiaf et Didouche Mourad, qui parviennent à le convaincre de la nécessité d'une troisième force.

Il ne rompt pas pour autant avec les messalistes, puisque deux de ses représentants (Ali Zamoum et Aït Abdesslam) participent en juillet 1954 au congrès d'Hornu, en Belgique. Il passe un accord avec les cinq responsables du « groupe des 22 », rompt avec Messali en août 1954, sans tenir au courant les militants de son initiative. Devenu le sixième membre de la direction intérieure du FLN (« les six chefs historiques »), Krim est le responsable de la zone de Kabylie au moment du déclenchement de l'insurrection.

Krim encourage Abane Ramdane à accélérer les préparatifs de la réunion dont le bilan appellera à doter la Révolution d'un programme cohérent et de structures unifiées : le congrès de la Soummam qui se tient dans sa zone le 20 août 1956 et au terme duquel il devient l'un des membres les plus influents du CNRA et du CCE. Il s'installe dès lors avec le CCE à Alger mais continue à suivre de près le fonctionnement de sa wilaya.

Durant l'été 1955, la résistance du FLN en Kabylie est de plus en plus virulente, or depuis l'insurrection, le MNA est devenu l'ennemi avéré du FLN. Les autorités civiles et militaires françaises vont utiliser stratégiquement à leur profit ces rivalités sanglantes.

Novembre - décembre 1956, Krim Belkacem a pour mission de créer à Alger la Zone autonome d'Alger (ZAA), avec ses compagnons du CCE : Abane Ramdane, Larbi Ben M'hidi et Benyoucef Benkhedda, pour superviser la guérilla urbaine dans Alger, il s'attribua les liaisons avec toutes les wilayas, ce qui faisait de lui le chef d'état-major de la zone algéroise et le stratège de la lutte armée. Après la capture de son collègue Ben M'hidi durant la bataille d'Alger, il quitte précipitamment la capitale (5 mars 1957). Accompagné de Benkhedda puis de Bentobbal, il rejoint la Tunisie par la voie du maquis.

À la réunion du CNRA au Caire, le 20 août 1957, il œuvre à l'élimination de Benkhedda et de Dahlab du CCE, et à **l'isolement d'Abane**. Il sera le premier ministre de la guerre et premier vice-président, dans le GPRA.

Krim Belkacem constitue désormais, avec Bentobbal et Boussouf, le noyau dur des chefs sans lesquels rien ne peut se faire ou se défaire. À la formation du GPRA, le 19 septembre 1958, Krim est au faite de sa puissance : il est vice-président et ministre des Forces armées. À la fin de l'automne, il est pourtant visé personnellement par **la tentative de coup d'État** des colonels Lamouri, Naouaoura et Aouacheria que Boumédiène, appelé à la rescousse, matraqua. Dans le deuxième GPRA (janvier 1960-août 1961), il conserve la vice-présidence mais passe aux Affaires étrangères. Enfin dans le troisième, il cumule vice-présidence du GPRA et ministère de l'Intérieur. C'est à lui qu'est confiée la délégation aux négociations d'Évian et c'est lui qui signe, du côté algérien, les accords du même nom.

Dans la course au pouvoir qui suit le cessez-le-feu, Krim Belkacem s'oppose à Ben Bella et à l'État-major général. Lorsque se crée le groupe de Tlemcen (11 juillet 1962), il réplique en s'installant à Tizi Ouzou pour organiser la résistance au coup de force ben belliste (25 juillet 1962). Mais il est dépassé par la rapidité des événements et leur complexité. Après la victoire de Ben Bella et de l'État-major, il se retrouve écarté de la vie politique, se consacre aux affaires **et s'installe un moment en France**.

Après le coup d'État du 19 juin 1965, il repasse dans l'opposition. Accusé d'avoir organisé au mois d'avril 1967 un attentat contre Boumédiène, manipulé et trahi par une partie de son entourage, **il est condamné à mort par contumace**. Selon sa fille Karima, dans un entretien accordé à *El Moudjahid* le 25 mars 1998, Krim renonça **définitivement à la politique au mois d'août 1967** : « Le 4 août 1967, raconte-t-elle, il entassa précipitamment toute sa famille avec quelques effets dans la Volkswagen familiale et roula toute la nuit jusqu'au Maroc. Le lendemain, il est condamné par contumace ».

Commence alors un exil amer. En 1968, il crée avec des amis dont Slimane Amirat, les colonels Amar Ouamrane et Mohand Oulhadj, le Mouvement démocratique pour le renouveau algérien (MDRA), parti clandestin destiné à **lutter contre le régime de Boumédiène**. **Deux ans plus tard, le 18 octobre 1970, on le retrouve étranglé avec sa cravate dans une chambre d'hôtel à Francfort, probablement avec la complicité des services secrets algériens de Kasdi Merbah, sur les ordres de Boumédiène**.

Il fut enterré dans le **carré musulman de la ville allemande jusqu'au 24 octobre 1984**, date à partir de laquelle, **réhabilité, il repose au « Carré des Martyrs » à El Alia, à Alger**. Les anciens de la révolution algérienne disent qu'il était à l'époque, le plus jeune colonel au monde.

## **8/ LE REFERENDUM du 8 Avril 1962** (Source : <http://exode1962.fr/exode1962/accords-evian/referendum080462.html> )

**" ... toutes, oui toutes les tendances pourront prendre part aux débats qui fixeront les conditions du référendum, à la campagne auprès des électeurs et au contrôle du scrutin ... "**

*Charles de Gaulle, le 14 juin 1960, allocution télévisée.*

On nous a toujours affirmé que le référendum du 8 avril 1962 destiné à entériner les accords d'Évian s'est soldé par un "OUI massif à 91%". Les chiffres ne sont que des chiffres et leur présentation peut être sujette à toute interprétation.

Mais, après, en examinant les résultats, ce qui passait pour une évidence officielle, se transforme en manipulation grossière.

La question posée aux Français était : " Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et concernant les accords à établir et les mesures à prendre au sujet de l'Algérie sur la base des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ? "

**Le référendum du 8 avril 1962, exclut les personnes vivant en Algérie, y compris militaires et fonctionnaires, pourtant les premiers intéressés, soit 5 millions de citoyens français, électeurs légalement inscrits, non consultés.**

Il fallait approuver à tout prix et massivement, les accords d'Évian.

#### Résultats du référendum du 8 avril 1962

Electeurs	Total	% inscrits	% exprimés	Métropole
électeurs	27 582 072	-	-	26 991 743
abstentions	6 802 769	24,66	-	6 589 837
votants	20 779 303	75,33	-	20 401 906
nuls	1 103 806	4,00	-	1 098 238
exprimés	19 675 497	71,33	-	19 303 668
oui	17 866 423	64,77	90,80	17 508 607
non	1 809 074	6,55	9,19	1 795 061

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/depuis-1958/decisions-par-date/1962/resultats-referendum-avril-1962/decision-resultats-referendum-avril-1962-du-13-avril-1962.6420.html>

C'est donc une abstention, blancs ou nuls frôlant les 8 millions d'électeurs et 1 809 074 de NON, pour 17 886 423 de OUI soit 64,8 %, des inscrits et 90,8 % des suffrages exprimés.

Malgré l'infamante propagande qui l'a accompagné et l'interdiction faites aux partisans de l'Algérie française de s'expliquer.

On ne retiendra que ce chiffre : **90,8%**, en se gardant bien de préciser qu'il ne s'agissait que de la proportion de " OUI " des suffrages exprimés. C'est ce chiffre qu'aujourd'hui, encore, on peut lire et entendre dans tous les medias français et étrangers.

Le 8 avril 1962, ces 17 millions de français qui se sont exprimés représentaient 65 % des voix en faveur de l'indépendance de l'Algérie. **Exactement 64,77 %, ce qui est un score " honorable "**. Il était inutile d'en rajouter.

Mais lorsqu'on aime le plébiscite, on ne compte pas...

Si l'on prend en compte les quelques 5 millions de personnes empêchées de s'exprimer, le pourcentage de OUI représente 54,8 des inscrits.

## **EPILOGUE**

**.Le 5 juillet 62 : une indépendance retournée**

<http://www.lematindz.net/news/8460-le-5-juillet-62-une-independance-retournee.html>

Hier, à 21h30, heure locale, a été diffusé sur la chaîne parlementaire Public Sénat un documentaire sur les premiers jours de l'indépendance de l'Algérie intitulé : "L'Indépendance aux deux visages" dans lequel différentes figures de la révolution algérienne, ont témoigné sur les côtés «jardin» et «cour» de la période allant des négociations d'Évian à la déclaration de l'indépendance, le 5 juillet 1962.

Salah Bounider, Ali Haroun, Youcef Khatib, Abderrezak Bouhara, le commandant Azeddine, Redha Malek et Aït Ahmed ont tour à tour pris la parole pour raconter l'"été de la discordie" dont ils furent, disent-ils, des victimes de l'intronisation de Ben Bella, imposé par l'armée des frontières de Houari Boumedienne et de sa destitution par la même armée qui l'a mis aux commandes du pays.



[Derrière la liesse, la laisse]

Les deux officiers de l'ALN, Salah Bounider, Youcef Khatib ainsi que le commandant Azeddine de la zone autonome d'Alger disent n'avoir pas été informés par leur hiérarchie du déroulement des accords d'Evian et qu'ils ont appris le cessez-le-feu du 15 mars 1962 par la presse coloniale de cette période et les communiqués de l'armée française.

Le premier visage de l'indépendance qu'ils disent, désillusionnés, s'est vite estompé. Derrière la liesse populaire, se tramait un complot: la confiscation de l'indépendance pour laquelle le peuple qui dansait, cousait des drapeaux, avait tout donné, sacrifié. C'est le deuxième visage de cette indépendance des frères ennemis qui occupera l'essentiel des témoignages. Celui de Redha Malek, sur le déroulement des accords d'Evian, atteste un fait : la situation chaotique qui prévalait à Alger, dans les maquis décimés, le départ massif des Pied-noir persécutés à Alger et dont plusieurs, par familles entières, ont été délestés de leurs biens, persécutés la nuit, emprisonnés avec femmes et enfants dans des baraquements sans que personne n'intervînt, cette situation-là ne permettait pas l'application des conditions fixées par les Accords d'Evian. Abderrazak Bouhara, commandant d'une unité de l'ALN stationnée en Tunisie reconnaît, avec un sourire aux lèvres, avoir été l'un des premiers à contrevenir à ces accords, à "brûler" la frontière, en civil, avec un laissez-passer du Croissant Rouge, avec ses hommes armés, et être rentré à Alger presque clandestinement. Il s'est plu à faire le parallèle entre les blindés du Général Leclerc qui ont libéré Paris et son unité qui, la première de l'ALN, à défiler au cœur d'Alger.

Mais le point fort du documentaire ne réside pas dans l'événementiel mais dans les trahisons politiques que d'aucuns parmi les intervenants disent revivre la même situation quarante ans après l'indépendance. Et d'abord la réunion du CNRA à Tripoli en 1963 qui n'a accouché de la «charte de Tripoli» séance tenante. Pourquoi Tripoli et pas Alger ? Y aura-t-il jamais une réponse à cette question ? Pour le commandant Azeddine a refusé d'y aller, exigeant que cette rencontre se déroule à Alger puisque le pays est indépendant, souverain, arguant le fait que le congrès de la Soummam s'est tenu à Ifri Ouzelaguène au cœur même de la guerre et qu'il n'y avait aucune raison que tous les représentants du Conseil national de la Révolution algérienne, au moment de l'indépendance, se rencontrent pour la première fois pour décider de l'avenir du pays, dans un pays étranger. Selon lui, à ce jour, aucune explication n'a été donnée quant au choix de la capitale de la Libye, Tripoli, en 1963.

Ali Haroun, l'un des responsables de la Fédération de France du FLN, relate l'ambiance délétère de cette réunion du CNRA marquée par l'invective et l'insulte des uns et des autres au point que la séance au premier fut interrompue par le Président de séance annonçant sa reprise le lendemain. Les travaux ne reprirent jamais et le CNRA a volé en éclats. Les résolutions de la charte de Tripoli ont été rédigées en catimini par le clan de Ben Bella, sans aucune consultation au sein du CNRA.

A Alger, cette fois, l'Assemblée présidée par le vieux militant Ferhat Abbas, Président du GPRA, chargée d'élaborer la première Constitution algérienne, a été "court-circuitée", doublée par une équipe de l'ombre qui a avorté d'un texte dans un cinéma d'Alger, le Majestic. De là, date la démission de Ferhat Abbas trahi. En racontant tous ces scénarii rocambolesques, Ali Haroun n'a pas mâché ses mots, ne cachant pas, quarante ans après les faits qui ont fait de l'indépendance, une aire de complots ourdis contre la Révolution et le peuple, une colère sourde comme si les événements s'étaient déroulés la veille de son entretien.

En fait, tous ces complots nauséabonds, disent-ils, tous, prennent source de la prise d'Alger par l'armée des frontières commandée par Houari Boumediene, inconnu à l'époque. Ce dernier, fort d'une armée surarmée, avait besoin d'un politique pour se légitimer. Des contacts sont pris auprès des dirigeants de la Révolution alors emprisonnés en France suite au détournement de leur avion. Cet épisode, Hocine Aït Ahmed la raconte dans le détail. Selon ses propos, lui-même a **refusé l'offre de l'émissaire, Abdelaziz Bouteflika**, ainsi que Mohamed Boudiaf qui a considéré que cette initiative secrète, personnelle, sans consultation de la base, du peuple et des instances représentatives de la Révolution, était une trahison qui risquait de fracturer, diviser le pays. Ben Bella, alors le plus populaire d'entre eux, accepte d'être l'homme de paille de Boumediene dont les unités blindées ont fait le forcing sur la capitale qui vivait un **chaos indescriptible**. La suprématie du militaire sur le politique, la négation même de l'une des résolutions du Congrès de la Soummam si chère à Abane Ramdane qui a l'a payé de sa vie, avait, dès les premiers jours de l'indépendance, scellé la fracture de l'avenir politique de l'Algérie.

On peut regretter que le documentaire ne soit pas soutenu par des documents d'archives appuyant les propos des intervenants. Selon Ali Haroun, il n'existe aucune photo sur la réunion du CNRA à Tripoli. Un lieu gradé secret à ce jour.

## **.LE MASSACRE DES PIEDS-NOIRS ET DES HARKIS PAR L'ALGERIE EN 1962 : UN GENOCIDE ?**

<http://danielclairvaux.blogs.nouvelobs.com/tag/louis+joxe>

A l'occasion de la polémique sur la "repentance" française relative à la commémoration du 17 octobre 1961, je remets à la une cet article écrit alors que la Turquie accusait la France d'avoir commis un génocide en Algérie.

S'il peut être à l'honneur d'une démocratie de reconnaître ses errements (encore faut-il les replacer dans le contexte historique), **cette reconnaissance ne doit pas être à sens unique**.

Ou alors s'installe un fossé à l'avantage des nations non démocratiques cherchant à obtenir sur d'autres une supériorité morale à peu de frais.

En l'occurrence, le devoir de mémoire ne se divisant pas, il serait tout à l'honneur de l'Algérie de reconnaître, en dépit des accords d'Evian, les massacres perpétrés contre les harkis et les Européens Pieds-noirs, même après la proclamation de l'indépendance.

Ou alors, ce serait admettre qu'une nation, au prétexte qu'elle fut colonisée, est susceptible de commettre elle aussi des crimes sans avoir à en rendre compte.

### **LA TURQUIE ACCUSE LA FRANCE DE GENOCIDE EN ALGERIE**

Irritée par les votes des deux lois de 2001 et 2012 portant reconnaissance et condamnation du génocide arménien, la Turquie retourne l'accusation contre la France en prétendant que cette dernière a commis un génocide en Algérie. La Turquie se propose de commémorer ce crime par un monument érigé près de notre ambassade à Istanbul.

La mauvaise foi de la Turquie est entière dans ce domaine : nous pourrions utiliser la parabole de la paille et de la poutre ou arguer du même argument fallacieux que les Turcs, selon lequel "le prétendu génocide arménien" de 1915 n'a été qu'une conséquence du conflit mondial. On sait la Turquie maîtresse dans l'art de retourner la culpabilité contre les victimes elles-mêmes, les Arméniens étant considérés comme responsables de leur sort, parce que traîtres à la nation turque en tant qu'alliés des Russes.

### **UNE GUERRE COLONIALE N'EST PAS UN GENOCIDE**

Dans cette affaire, la Turquie marche sur un terrain glissant avec un argument contre-productif qui peut se retourner contre l'Algérie qu'elle prétend défendre. Car, contrairement à ce qu'a affirmé Fanon, la guerre coloniale ne prend pas toujours "*l'allure d'un authentique génocide*".

La guerre d'Algérie fut certes une guerre coloniale avec son cortège d'horreurs (exécution sommaires, attentats aveugles, torture), mais elle ne peut être considérée comme un génocide en soi. Elle visait à assurer la victoire sur l'insurrection algérienne avec les moyens militaires, mais elle n'a aucunement tendu à l'extermination totale ou partielle du peuple algérien, comme le prétend fallacieusement la Turquie qui, elle, sait de quoi elle parle.

### **DEFINITION DU GENOCIDE**

Le génocide consiste en l'extermination physique, intentionnelle, systématique et programmée (préméditée), qu'elle soit totale ou partielle, d'un peuple ou d'un groupe en raison de ses origines ethniques, religieuses ou sociales.

Sur la base de cette définition, l'Algérie pourrait être accusée de génocide vis-à-vis des pieds-noirs et des harkis en 1962, assassinés en tant que tels, pour la période postérieure à la signature des accords d'Evian.

#### LES ACCORDS D'EVIAN

Les accords d'Evian, signés le 18 mars 1962, instaurent un cessez-le-feu immédiat sur tout le territoire algérien, mettant fin à huit années de guerre.

Entre autres dispositions, était prévue une protection des personnes et des biens des "Algériens de statut civil français", les fameux Pieds-Noirs.

D'une manière générale, l'accord stipulait que nul ne pouvait être inquiété ou poursuivi pour des actes commis avant la proclamation du cessez-le-feu (19 mars).

Il découle des accords d'Evian que les Pieds-Noirs, ainsi que les harkis qui furent les supplétifs algériens de l'armée française, ne pouvaient être victimes de représailles. Et pourtant...

#### ENLEVEMENTS ET MASSACRES D'EUROPEENS

A l'occasion de l'élection présidentielle de 2012, l'association "Jeune Pied-Noir" a interpellé les candidats sur le sort fait aux Pieds-Noirs après les fameux accords d'Evian. C'est le moment de se remémorer le massacre d'Oran (5 juillet 1962) qui aurait causé 700 morts européens et une centaine de victimes musulmanes. Quelques heures avant la proclamation de l'indépendance, cette tuerie fut perpétrée principalement par l'ALN (Armée de Libération Nationale). C'est à ce moment-là que furent commis par centaines les premiers rapt d'Européens (ndlr : C'est faux les enlèvements ont commencé dès 1954/1955 – voir chapitre 3 disparus). L'armée française avait reçu l'ordre de ne pas intervenir. Pour les responsables algériens, il s'agissait de purifier l'Algérie de la présence européenne.

De l'indépendance de l'Algérie à la fin de l'année 1962, 4 000 Européens ont été enlevés par des éléments algériens proches du FLN. Les historiens sont divisés sur le nombre des disparus : le Mémorial national des disparus en Algérie, inauguré en 2007 à Perpignan, mentionne 2670 noms, (Ndlr : C'est faux. Dans 1<sup>er</sup> temps 2618 noms puis une modification eut lieu et actuellement 2410 noms sont gravés) mais l'historien Jean-Jacques Jordi (*Un silence d'Etat, les disparus civils européens de la guerre d'Algérie*, Ed. Soteca) a révisé ce chiffre à la baisse (ndlr : 2034).

Une certitude demeure : le gouvernement français et le Général de Gaulle étaient au fait des violences. Le chef de l'Etat a décidé que, compte tenu de la proclamation de l'indépendance, seules les autorités algériennes étaient en charge de l'ordre public en Algérie.

Les protestations du gouvernement français au nom des accords d'Evian resteront lettre morte. On se contentera de mettre en place un cadre juridique afin de dédommager les ayants droit des victimes civiles des événements d'Algérie.

Très peu de livres et de films (ndlr : vous recommande le film-documentaire de Charly CASSAN « La Valise ou le cercueil » ou celui de Jean Pierre LLEDO "ALGERIE, histoires à ne pas dire") sont consacrés à un sujet qui reste tabou : il n'est pas "historiquement correct" d'incriminer un pays, l'Algérie, qui fut colonisé par la France et doit donc être rangé dans le camp des victimes de l'impérialisme.

#### LE MASSACRE DES HARKIS

A l'occasion de cette élection, les descendants des harkis représentant 800 000 votants font aussi entendre leur voix, à côté de leurs compatriotes, les Pieds-Noirs, deux communautés broyées par la roue de l'histoire.

Les harkis, ces indigènes musulmans regroupés comme soldats supplétifs dans des unités ou *harkas*, combattirent aux côtés de l'armée française pour le maintien de l'Algérie au sein de la France. A ce titre, dès l'indépendance proclamée, ils furent considérés par leurs "compatriotes" comme des traîtres ou des collaborateurs. Leur nombre était estimé à 160 000 combattants, toutes catégories confondues.

Après le cessez-le-feu, et en dépit des garanties inscrites dans les accords d'Evian, ceux qui restèrent sur place (ne furent pas rapatriés en France) furent victimes de représailles de la part du FLN. La plupart, après avoir été désarmés par les militaires français, furent exécutés, souvent après des sévices barbares. Les historiens

estiment le nombre de victimes entre 60 et 70 000. Selon **les ordres, l'armée française** au courant des massacres **n'intervint pas**.

Un petit nombre seulement (90 000 personnes, familles comprises) fut autorisé à venir en France, De Gaulle leur refusant le qualificatif de véritables "rapatriés" et craignant une **menace pour l'identité française**.

Louis JOXE, ministre des Affaires algériennes, alla jusqu'à publier, le 12 mai 1962, une directive secrète menaçant de sanctions disciplinaires les militaires français organisant le repli en métropole des harkis en dehors du plan général de rapatriement.

Ce ne fut évidemment pas une page glorieuse de notre histoire, mais une séquence honteuse infirmant les belles paroles de De Gaulle prononcées au Forum d'Alger, le 4 juin 1958 : "**combien c'est beau, combien c'est grand, combien c'est généreux, la France !**"

#### **-Le 19 mars, Journée du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie**

Le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution, jeudi 29 novembre 2012, la proposition de loi reconnaissant le 19 mars comme journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le 8 novembre, le Sénat adoptait une proposition de loi demandant la reconnaissance du 19 mars comme "*Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc*". Le texte, défendu par Alain Néri, **sénateur (PS)** du Puy-de-Dôme, reprenait à l'identique celui d'une proposition de loi défendue par le même Alain Néri, alors député, et adopté par l'Assemblée nationale le 22 janvier 2002, sous la XI<sup>e</sup> législature. Le Sénat l'ayant approuvé sans amendement, il a été ainsi considéré comme définitivement adopté. Les députés et les sénateurs UMP ont toutefois saisi le Conseil constitutionnel.....

Cliquez SVP si vous souhaitez lire la suite : [http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/11/29/19-mars-journee-du-souvenir-pour-les-victimes-de-la-guerre-d-algerie\\_1798168\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/11/29/19-mars-journee-du-souvenir-pour-les-victimes-de-la-guerre-d-algerie_1798168_823448.html)

**Et aussi :** [http://www.senat.fr/rap/l12-060/l12-060\\_mono.html](http://www.senat.fr/rap/l12-060/l12-060_mono.html)

**NDLR :** *Qui n'annule en rien la journée commémorative du 5 décembre* : <http://www.catherine-procaccia.com/actualites/le-5-decembre-demeure-la-journee-du-souvenir-des-victimes-en-afn>

**BONNE JOURNEE A TOUS**

**Jean-Claude Rosso**



